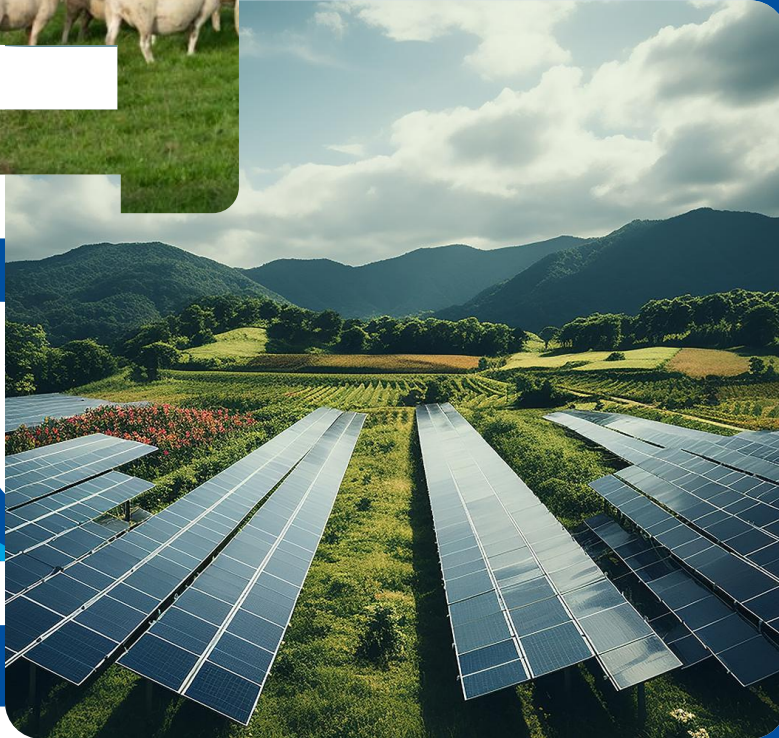




Projet de parc photovoltaïque d'Allemant

16 octobre 2025 – Comité de projet

Étude d'impact



- 01** Les comités de projet de la loi APER
- 02** Qui sommes-nous ?
- 03** Présentation du projet d'Allemant
- 04** Etude environnementale et paysagère
- 05** Synthèse



01

LES COMITES DE PROJET DE LA LOI APER



Les comités de projet de la loi APER

Le **décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER** assure, à partir du 24 juin 2024, « une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables »

Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet avant le dépôt du permis de construire.

Les membres conviés au comité de projet sont :



- Le **porteur de projet**,
- Un représentant de la **commune d'implantation**,
- Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- Un représentant de **chaque commune limitrophe** de la commune d'implantation,
- La Préfète,
- La Direction Départementale des Territoires,
- Les membres du conseil municipal d'Allemant
- Le propriétaire du projet.

Membres de droit

Membres invités

L'objectif du comité de projet est d'échanger et répondre aux questions sur le projet



02

QUI SOMMES-NOUS ?





Photosol en chiffres.

+15

ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

49M€

CHIFFRE D'AFFAIRES



273

COLLABORATRICES
& COLLABORATEURS

87

INSTALLATIONS

1,1 GWc

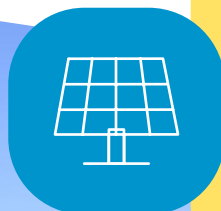
EN EXPLOITATION,
EN CONSTRUCTION &
PRÊTS À CONSTRUIRE

220 000

PERSONNES ALIMENTÉES
PAR NOTRE ÉNERGIE VERTE



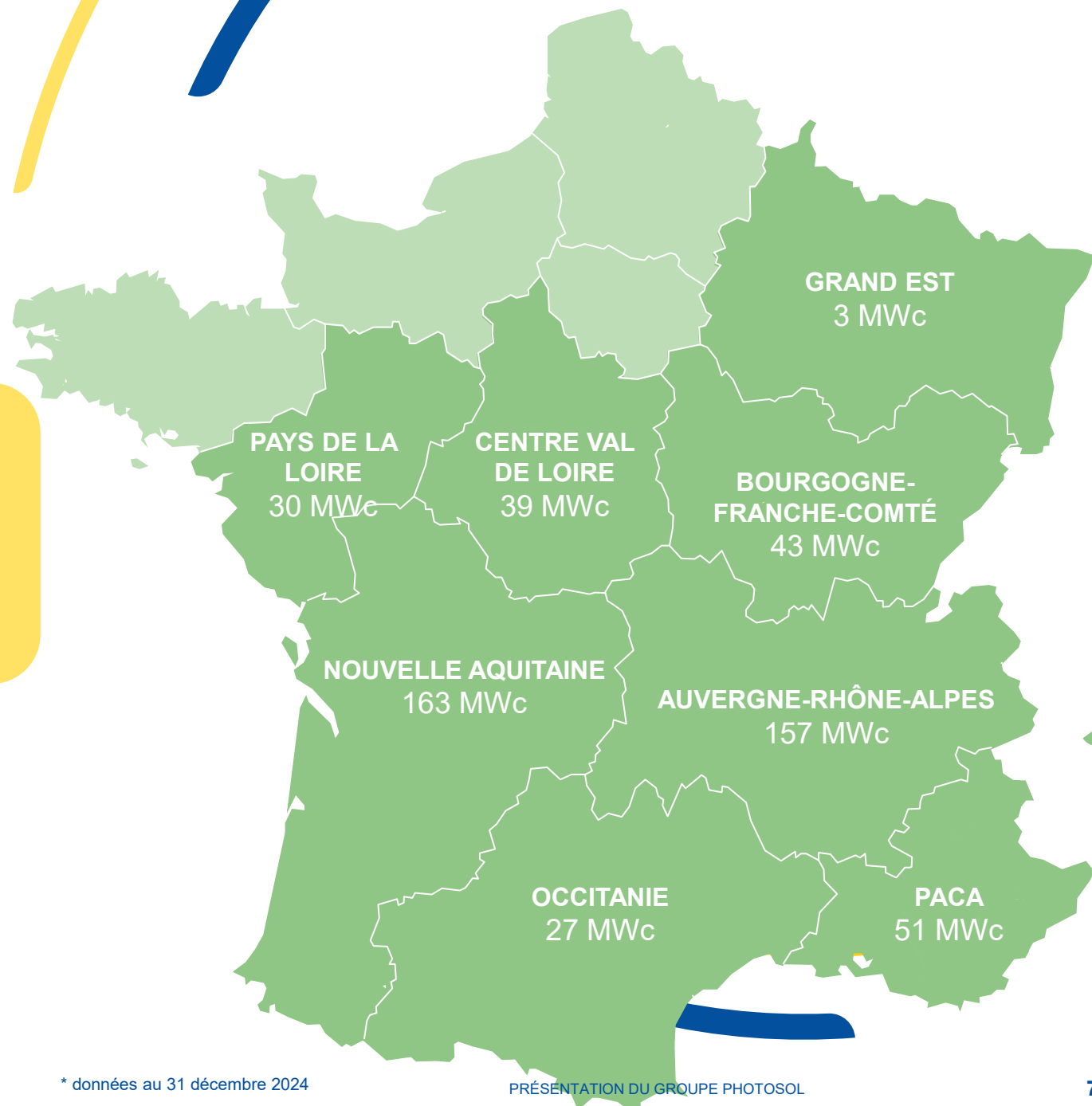
Un maillage énergétique sur le territoire.



513

MWc

en exploitation
en France

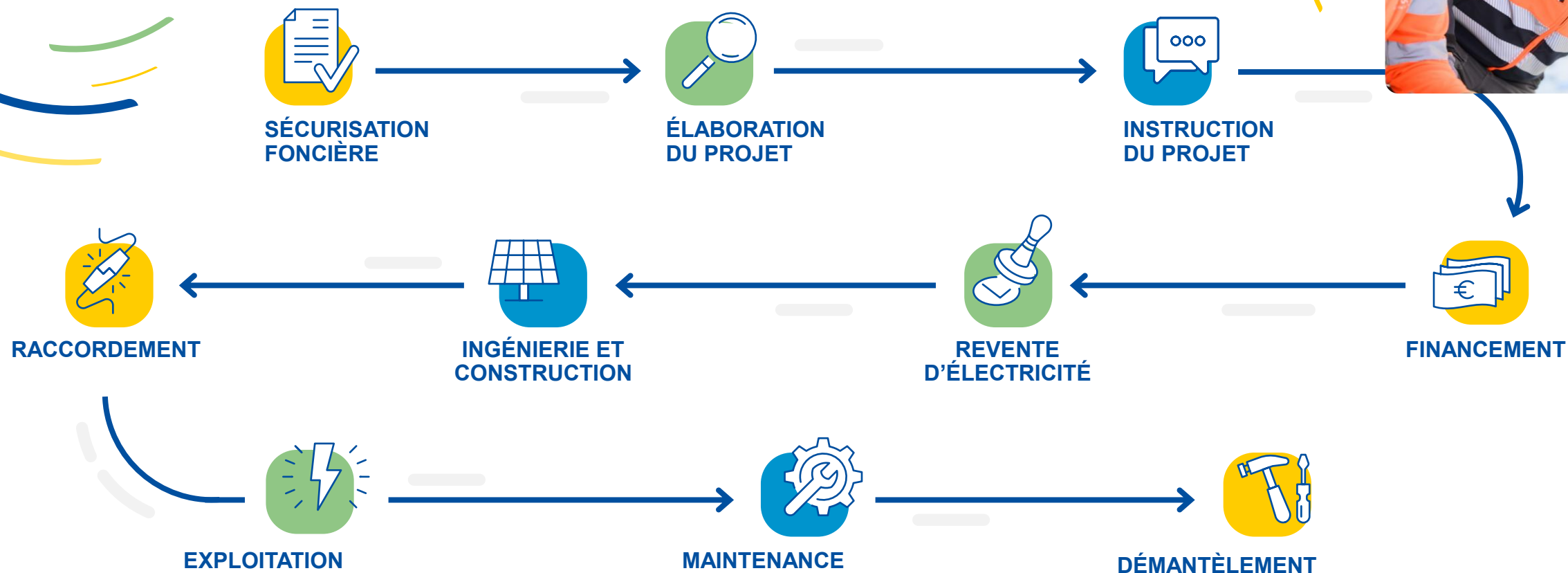


* données au 31 décembre 2024

PRÉSENTATION DU GROUPE PHOTOSOL

De multiples expertises.

Pour un accompagnement global à chaque étape du projet



03

LE PROJET D'ALLEMANT



La localisation et les principales caractéristiques du projet



Localisation
Hauts-de-France : Aisne



Surface à l'étude
12 ha
Surface clôturée
11,5 ha



Nature
Ancienne déchèterie, site de stockage biogaz Suez



Urbanisme
UZ
Centre de traitement et d'enfouissement de déchets



Puissance
9 MWc



Cout prévisionnel du projet
15 M

Commune d'Allemant (02320)				
Section	Parcelle	ha	a	ca
A	234	15	20	44
A	235	0	5	90
A	236	0	17	94
A	237	0	4	66
A	239	0	18	87
A	240	0	10	30
A	250	0	2	84
A	251	0	2	72
A	252	0	95	0
A	253	0	11	0
A	254	4	73	60
A	256	6	61	57
A	257	0	36	20
A	259	5	44	70
A	261	0	16	83
A	262	0	8	84
A	263	1	35	60
A	264	0	3	28
A	266	3	87	70
A	691	0	47	62
SURFACE TOTALE		40	05	61

Parcelles concernées par le projet



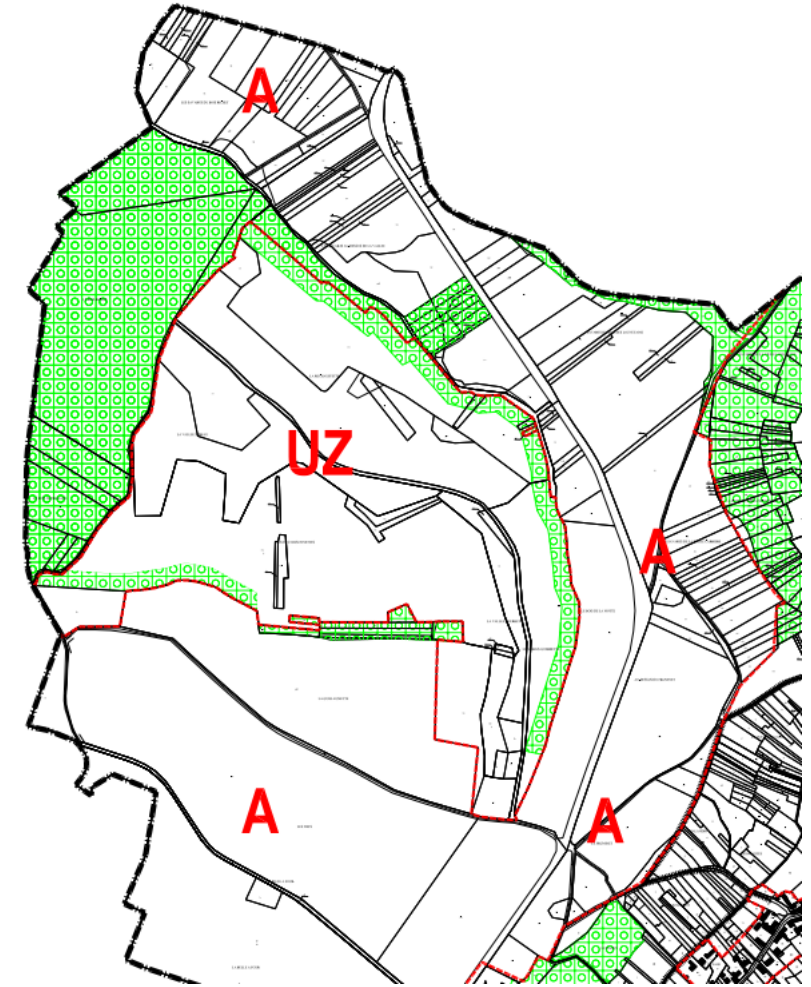
Un projet compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur

Zonage urbanisme en vigueur : UZ – PLU d'Allemant



« Sont seulement admis : [...]

- Les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement du service public »



Typologie et définition des zones

Les zones urbaines

- U : Zone urbaine
- UZ : Zone urbaine regroupant le centre de traitement et d'enfouissement des déchets

-  Limites communales
 Espaces Boisés Classés
 Limites des zones





04

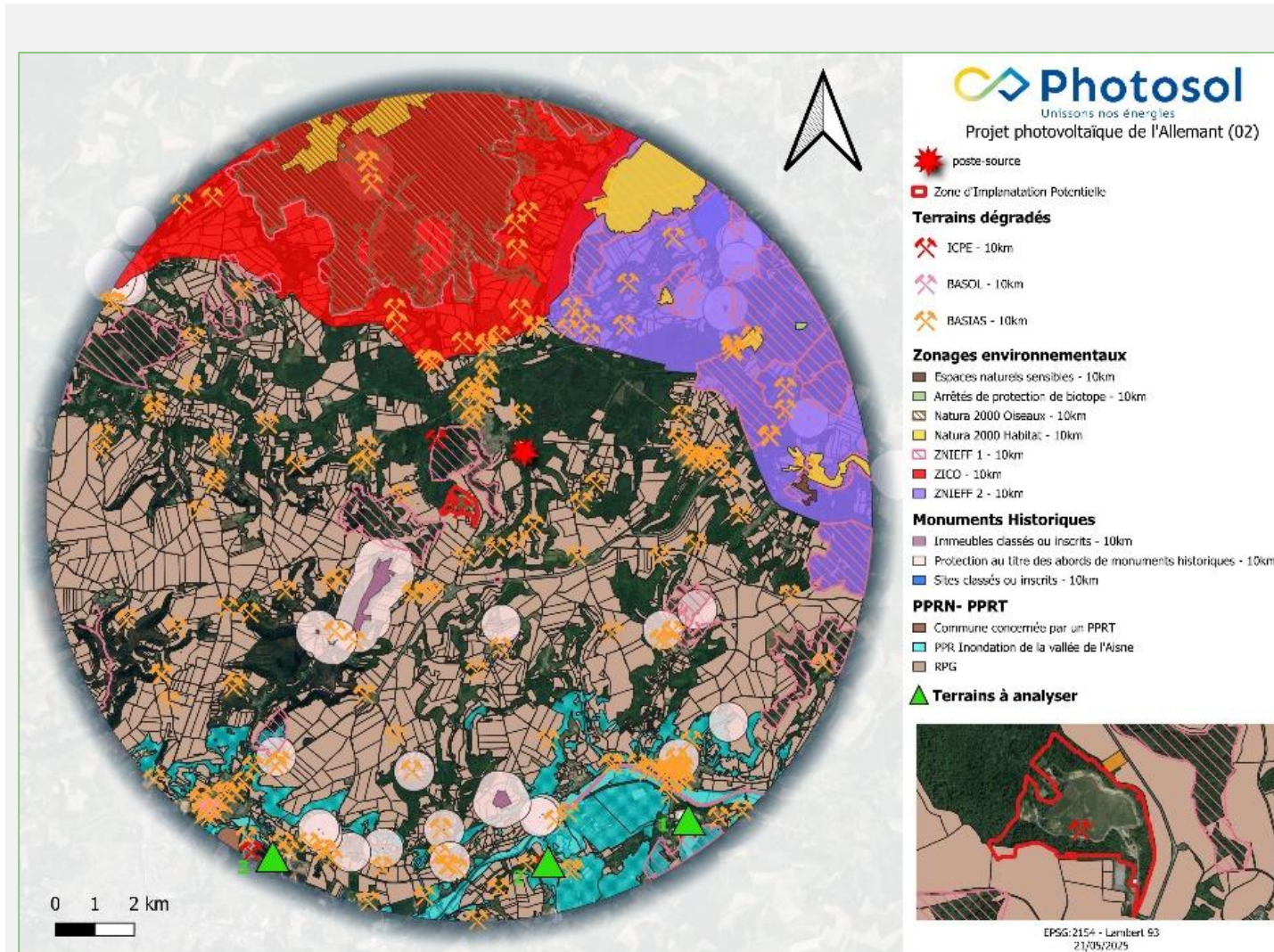
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS



La justification du choix du site d'Allemant

Critères environnementaux et énergétiques :

- Une ressource solaire suffisante
- Une superficie exploitable suffisante
- Une topographie favorable
- Un site facile d'accès
- La possibilité d'un raccordement au réseau électrique
- L'absence de sensibilité écologique ou paysagère forte
- Un site à l'étude ne se situant pas dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou technologiques (PPRT)



Recherche de terrains à moindre enjeu dans un rayon de 10 km autour du projet



Eiffage Route, Centre d'études de recherche, toujours en activité

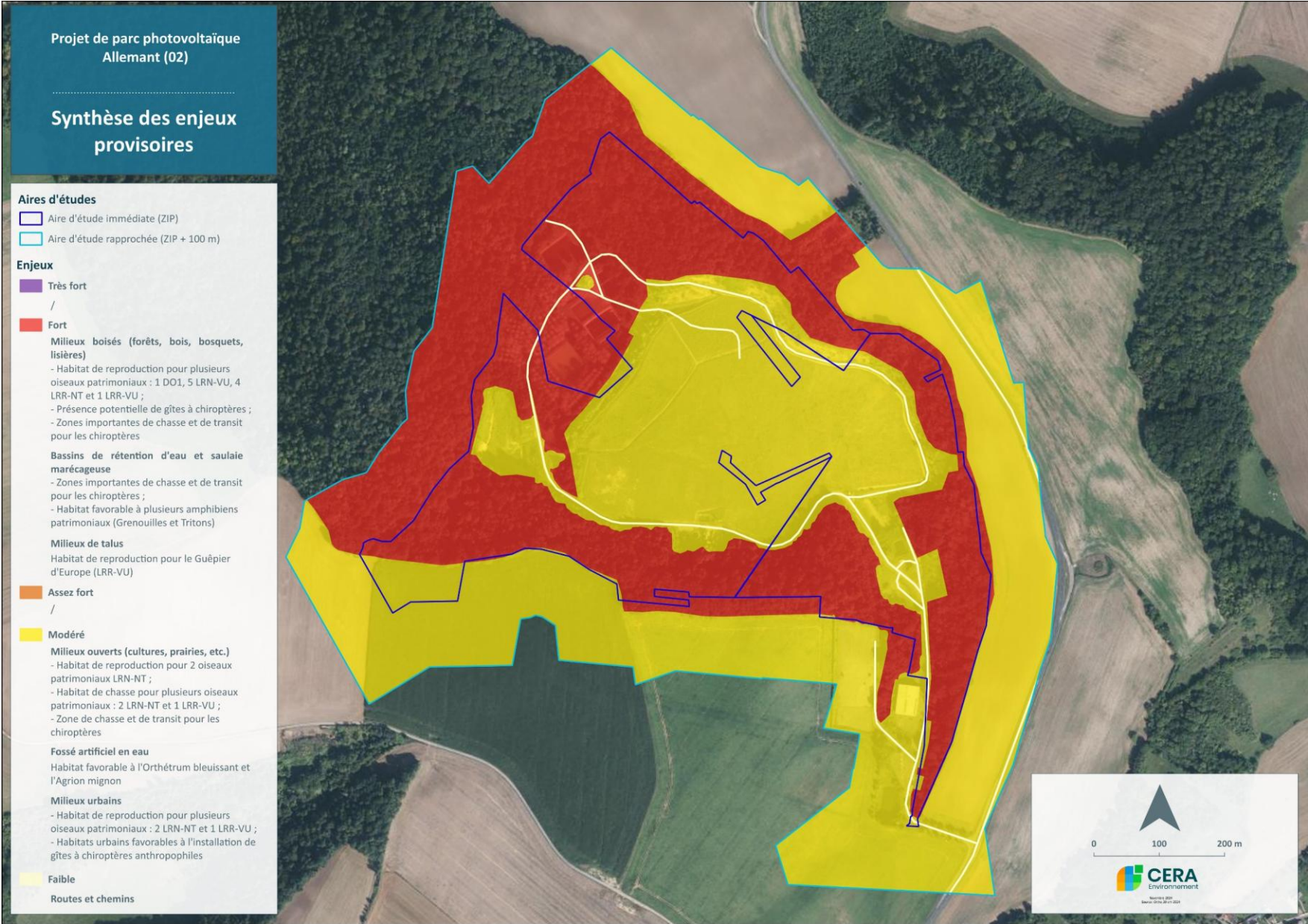


Carrière à Presles, réaménagée prochainement en plan d'eau



Sucrerie TEREOS à Bucy-le-Long, en activité

Le volet naturel de l'étude d'impact



Le patrimoine et le paysage

- Aucun monument historique identifié dans le périmètre de protection de 500 m.
- Pas de site patrimonial remarquable, ni de site inscrit ou classé sur la zone d'étude.
- Aucun sentier balisé ou chemin de grande randonnée n'est recensé
- Aucune covisibilité aux alentours grâce à la conservation du contour boisé.



Monuments historiques autour du projet

Une implantation adaptée aux études

- **Surface clôturée** : 11,5 ha
- **Surface de panneaux** : 4 ha
- **Puissance estimée** : 9 MWc
- **Production annuelle** : 10 GWh / an
- Équivalent en consommation de 4 500 personnes (hors chauffage)
- **Aménagements** :
 - 1 Poste de livraison
 - 1 Poste de transformation
 - 1 citerne incendie 60 m3
 - Zone tampon autour des installations de Suez
- **Mesures pour l'environnement** :
 - Clôture passe-faune
 - Maintien du contour boisé
 - Adaptation du calendrier de travaux



Un projet mené en concertation avec le territoire

Une concertation sur-mesure :

- Le respect d'une charte interne de concertation
- Un objectif poursuivi : la meilleure intégration du projet dans un territoire et le partage d'information avec les acteurs

Les avancées du projet:

- Multiples échanges avec la commune depuis la fin décembre 2023
- Communication à destination du conseil départemental et de la communauté de communes
- Vote et intégration des parcelles en ZAE nR
- Rencontre du conseil municipal le 9 septembre 2024
- Organisation d'un comité de projet le 16 octobre 2025

Actions à venir :

- Poursuite du dialogue avec les acteurs du territoire
- Organisation d'une enquête publique par les services de l'Etat
- Possibilité de mise en place d'événements pédagogiques à destination de la population
- Communication autour de la mise en place du financement participatif



05

SYNTHESE



L'estimation des retombées fiscales

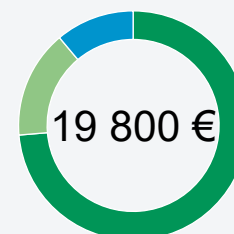
- **Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient à environ 34 500 € par an** selon les taxes actuelles et pour un projet d'une puissance d'environ 9 MWc.
- Régime de fiscalité d'Allemant : FPZ – fiscalité professionnelle de zone.
- Versement d'une taxe d'aménagement à la / aux collectivité(s) bénéficiaire(s)
- Possibilité de mise en place d'un financement participatif

ESTIMATION DE LA RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 9 MWc

Communauté de communes du Val de l'Aisne



Commune d'Allemant



Département de l'Aisne



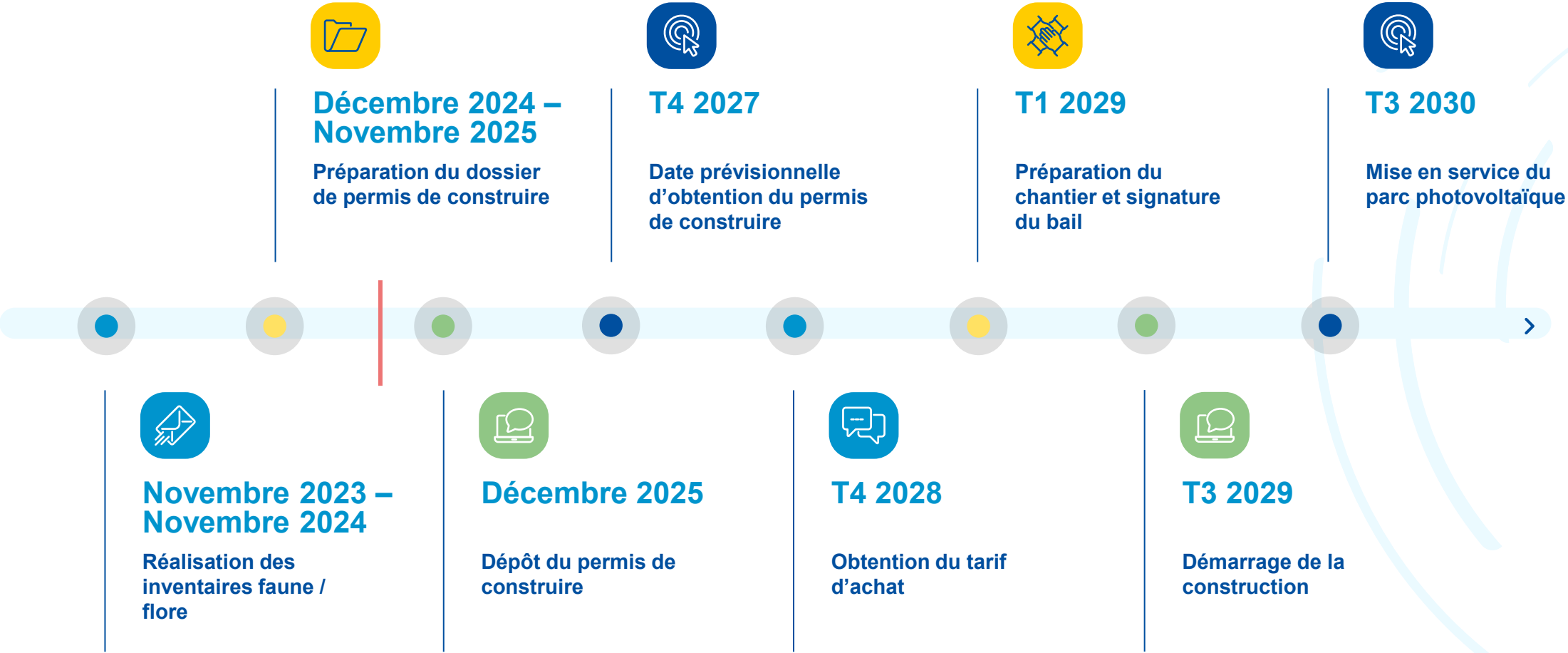
■ TAXE FONCIÈRE ■ CET ■ IFER

L'hypothèse de raccordement

- Poste-source le plus proche : **Pinon**
- Distance de raccordement : **4,2 km**



Le planning prévisionnel du projet



Synthèse



Un projet en compatibilité avec les documents d'urbanisme.



Un **projet photovoltaïque** permettant de valoriser un site de production de biogaz.



Des **retombées économiques** pour la commune d'Allemant, **la communauté de communes et le Département** sur toute la durée de vie du projet.



9 MWc installés, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de près de **4 350 personnes**.



Une implantation qui respecte les retours des études environnementales.



**Des questions ?
Contactez-nous
Concertation-projets@photosol.fr**

